



Commission médicale recours amiable

Par Beelmekyloet

Bonjour j ai été en acc du travail puis placer en inaptitude avec consolidation avec séquelles en novembre j ai reçu une lettre de la sécu qui me dit que mon patron a fait une commission médicale de recourt à amiable pour contester ma rente attribuer que va t il se passer?qu est ce qu il peut se passer je comprend pas pkoï il demande cela car j ai d ailleurs toujours mal et je ne suis plus leurs salariés merci de votre réponse